

Eoliennes : pièges mortels

Administrateur de l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau (ANCGE), je ne peux rester silencieux devant l'affirmation du président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), André Antolini (*voir L'Express du 23 février*), selon laquelle ce qu'on raconte sur les éoliennes, notamment qu'elles « hachent les oiseaux en rondelles », serait à ranger au rayon des « accusations mensongères ». Pour avoir déjà lu une bonne partie de ce qui existe en matière de publications et de rapports scientifiques sur la question des collisions mortelles d'oiseaux contre les mâts des aérogénérateurs (de 90 à 140 m de hauteur) et le broyage par aspiration des pales (tournant en leur extrémité jusqu'à 240 km/h), je constate que toutes les études concluent de la même façon : chaque éolienne implantée constitue bien un piège mortel pour les oiseaux. Dans le cas de migrateurs volant de nuit ou par temps de brouillard,

jusqu'à 30 % des oiseaux empruntant un couloir éolien ont été déchiquetés. Or il faut savoir que 9 victimes sur 10 appartiennent à des espèces rigoureusement protégées au niveau européen : rapaces, chauves-souris, passereaux... Ce qui est quand même rassurant, malgré tout, c'est que même M. Antolini n'est pas complètement insensible aux données ornithologiques. La preuve ? C'est SIF Energies (filiale éolienne d'EDF), également présidée par M. Antolini, qui me confirmait le 12 août 2002 l'abandon définitif du projet éolien d'Etoile-sur-Rhône, dans la Drôme, contre lequel j'avais constitué un dossier environnemental argumenté – EDF m'en avait d'ailleurs officiellement informé dès le 30 juillet en mettant au premier rang des contraintes ayant conduit à l'abandon définitif du projet... sa « forte sensibilité ornithologique ».

Christian Pialet,
administrateur national
de l'ANCGE, Beauchastel.